Compte rendu du CHS-CT audio du 2 novembre 2020

Participaient pour la CGT : Julien Caumon / Gaëtan Bourdoncle / Karine Belloc

Ordre du jour:
- mise en place des nouvelles mesures de confinement

En introduction de ce CHS la CGT a demandé le retrait du NRP et des transferts de missions, sujets assez mal venus en période d'urgence sanitaire et de confinement

Maintien des missions

Pas de mise en place d'un nouveau Plan de Continuité d'Activité contrairement au premier confinement.
L'accueil du public est maintenu, y compris dans les permanences (sauf celles qui se tiendraient dans des mairies fermées au public).
Les missions nomades (contrôle chez les particuliers ou entreprises, géomètres,…) sont également maintenues. La Direction demande seulement une vigilance accrue sur les règles de distanciation.

Il est à noter qu'il s'agit d'une mise en œuvre purement lotoise car d'autres départements ont choisi une ouverture uniquement sur rendez-vous.

Télétravail

La Direction dispose de 86 ordinateurs portables dont 66 déjà affectés.
Mise en œuvre du télétravail en priorité absolue pour les agents identifiés comme vulnérables au Covid et obligatoirement sur une période de 5 jours hebdomadaires .
La direction a demandé aux chefs de service un recensement des personnes concernées et non encore identifiées (notamment les arrivants du 1er septembre).

A l'évocation de difficultés d'accès internet de certains agents et notre demande de fournir des clés 4G ou de connexion CPL , la direction a émis une fin de non-recevoir .

Cependant, si le télétravail n'est pas possible pour des raisons matérielles ou d'accès internet, l'agent vulnérable devra être mis obligatoirement en ASA.

Les agents connaissant des problèmes de santé mais non considérés comme vulnérables au Covid pourront faire l'objet d'un examen d'une demande de télétravail pour cette période de confinement, mais cela demeure du cas par cas et dépendant de la disponibilité des PC portables .

En outre, la nécessité de service semble désormais de mise pour ce deuxième confinement et le chef de service aura toute liberté pour déterminer la capacité d'autonomie de l'agent et le nombre de jours concernés. Sa décision sera également tributaire du maintien de l'accueil.

En somme, la DGFIP a décidé d'interpréter à sa guise la circulaire du 29 octobre 2020 du ministère de la Fonction Publique indiquant que « l**e télétravail est dorénavant la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent** » et « **les agents dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou principalement à distance doivent impérativement être placés en télétravail cinq jours par semaine** ».
Et que penser du mail de notre directeur général du 30/10 dans lequel il nous explique que « **Le télétravail doit être la règle pour les agents dotés du matériel nécessaire et qui sont en capacité de télétravailler. Le principe, pour assurer l'efficacité du confinement, est qu'il représente 5 jours par semaine ».** Effet d'annonce et faux semblant, à l'image de ce nouveau confinement à la carte. Que dire de la responsabilité d'une administration qui prend des directives mais ne les applique pas !

Nous avons évoqué également le problème du transfert d'appel, impossible apparemment avec l'autocom actuel.
Certains collègues se sont plaints du retrait de l'habilitation VPN15 au profit de VPN10 (plus restrictif au niveau des applications).
La direction nous répond qu'il s'agit désormais de la norme standard pour ceux dont le portable est devenu leur unité centrale.

Enfin, à notre demande de la fourniture d'un deuxième écran, comme c'est le cas dans certaines directions (21 notamment), la direction refuse mais évoque une discussion au niveau national peut être plus favorable à l'avenir.

Restauration Cahors

Le restaurant administratif est fermé depuis le 30 octobre.
L'association gérante réfléchit de nouveau à la possibilité de fournir des paniers repas mais hésite face à un bilan mitigé économiquement lors du premier confinement.

La création d'un espace dédié n'est pas souhaitable et même à proscrire selon l'ISST mais il est désormais possible de déjeuner à son poste de travail.

Sur la question du remboursement des frais de repas et des pièces justificatives, la Direction attend toujours des instructions de la DG.

Et oui! Rien n'a été anticipé à ce sujet (et malheureusement comme pour beaucoup d'autres).
Difficile de garder son calme face aux interprétations et aux impréparations de nos responsables devant l'hypothèse d'un deuxième confinement, certes difficilement envisageable pendant longtemps mais dont hypothèse n'était tout de même pas de la science-fiction!

Prochaine réunion le 9 novembre 2020. N'hésitez pas à nous faire remonter vos questions ou vos difficultés rencontrées d'ici là.